

Initiatives ministérielles

Le projet de loi met en oeuvre un certain nombre de mesures importantes annoncées dans le budget de 1992. Il donne suite à un engagement fondamental du gouvernement: réduire les dépenses de manière à pouvoir abaisser les impôts et favoriser la croissance et la compétitivité. Le projet comprend aussi un certain nombre de modifications de forme de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mon collègue d'en face sourit parce que nous proposons sans cesse des modifications de forme. Celles qui sont proposées cette fois-ci sont très complètes, et nous espérons résorber ainsi une grande partie de l'arriéré qui s'est accumulé avec le temps.

À bien des égards, les mesures budgétaires reflètent le point de vue exprimé par les contribuables à l'occasion des consultations qui ont précédé le budget de février 1992. Le message très clair que j'ai reçu, c'est que les gouvernements devaient réduire leurs dépenses. Les Canadiens veulent que nous réduisions le déficit, que nous prenions des mesures pour stimuler la croissance et encourager la création d'emplois. Ils réclament des investissements productifs, qui accroissent la richesse, qui stimulent la croissance, et qui relancent l'économie.

Par-dessus tout, les Canadiens veulent un allègement de la charge fiscale parce qu'ils estiment avoir été écrasés d'impôts. Les dispositions proposées ici reflètent ce point de vue, ainsi que les principes du budget de 1992.

Les modifications de forme figurant dans le projet de loi tiennent compte de l'apport constructif des contribuables et de leurs conseillers au cours des dernières années. Elles ont pour but de maintenir et d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal. C'est là un élément important du régime et de notre engagement à renforcer l'économie canadienne en éliminant les obstacles et les distorsions du régime fiscal.

Je le répète, ces modifications forment un ensemble assez important, mais elles permettent de résorber l'arriéré qui s'est accumulé sur une assez longue période. Nous espérons proposer plus régulièrement des modifications comme celles-là pour éviter d'avoir à en étudier en même temps un nombre aussi considérable. Ces mesures, si elles étaient plus fréquentes, seraient plus faciles à mettre en place.

Je voudrais, dans ma description des dispositions du projet, commencer par les réductions d'impôt que nous proposons. Tout d'abord, le projet de loi C-92 donnerait force de loi à la réduction d'un point de la surtaxe appliquée à l'impôt sur le revenu des particuliers, réduction qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1992.

À ceci s'ajoute la réduction d'un autre point qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Grâce aux mesures annoncées dans le budget, la surtaxe diminuerait en deux étapes, de 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base à 3 p. 100.

Les 14,6 millions de contribuables canadiens bénéficieraient de ces réductions. Par exemple, un contribuable seul dont le revenu est de 30 000 \$ bénéficierait d'une réduction d'impôt fédéral de 76 \$ en 1993. Un couple à revenu unique ayant deux enfants et dont les gains sont de 50 000 \$ bénéficierait d'une réduction de 162 \$ cette année.

Ces mesures devraient réduire les recettes fédérales de quelque 500 millions de dollars au cours du présent exercice. De 1992-1993 à 1996-1997, l'impact total devrait être de 6,6 milliards de dollars. Permettez-moi de souligner que nous assumons ces réductions grâce à des diminutions de dépenses à d'autres chapitres, conformément à ce que les Canadiens nous ont demandé lorsque nous les avons consultés dans toutes les régions du pays.

En outre, ces réductions d'impôt reflètent un aspect essentiel de la philosophie de ce gouvernement sur la façon de mieux favoriser la croissance. Nous pensons que les Canadiens peuvent utiliser leur argent de manière plus productive que le gouvernement. Par conséquent, nous estimons que plus nous en laisserons dans les poches des gens, mieux ce sera pour notre économie. C'est là un thème dont nous nous sommes toujours inspirés et dont nous continuerons à nous inspirer du mieux que nous le pourrons.

De plus, nous proposons un certain nombre de modifications du régime fiscal des entreprises canadiennes. Ces initiatives ont pour but d'aider les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation à se restructurer de manière à tirer profit des possibilités qui s'offrent à elles par suite du phénomène de la mondialisation et des défis posés par le concurrence accrue sur les marchés internationaux.

Comme nous le savons tous, le secteur de la fabrication et de la transformation compte pour près du cinquième du produit intérieur au Canada. La santé économique de